

Conseil du Corps Scientifique

Université de Liège



Motion du Conseil du Corps Scientifique « Avenir du personnel scientifique des bibliothèques de l'Université de Liège »

L'avenir des Bibliothèques de l'Université de Liège fait l'objet d'une réflexion institutionnelle de grande ampleur, notamment au travers du Groupe de Travail consacré à l'« Avenir des bibliothèques ». Le Conseil du Corps Scientifique (CCS) souhaite apporter une double contribution à la réflexion institutionnelle sur les bibliothèques : en insistant, d'une part, sur les missions scientifiques de nos bibliothèques universitaires ; en proposant, d'autre part, une série de remarques sur l'organisation future des bibliothèques et leur inscription dans les nouvelles structures de l'ULg. Les bibliothèques de l'ULg – l'importance et la qualité de leurs ressources documentaires, la compétence de son personnel, notamment de son personnel scientifique –, constituent en effet un levier fondamental pour le développement des missions de recherche et d'enseignement de notre université. La présente note a été rédigée par le Conseil du Corps Scientifique de l'ULg, en concertation avec l'ensemble des membres du personnel scientifique attaché aux Bibliothèques de l'université.

1. Sur les missions scientifiques des Bibliothèques

L'avenir des bibliothèques dans notre université est inscrit d'un point de vue institutionnel dans le cadre de la réorganisation des CARE de l'ULg. Après la réforme des structures de gouvernance en matière d'enseignement et de recherche, la réflexion actuelle risque dès lors de se limiter à une réflexion sur l'appui que les bibliothèques peuvent apporter aux entités responsables d'un côté de l'enseignement, de la recherche de l'autre.

Dans le cas de l'avenir de nos bibliothèques, cette perspective apparaît trop restrictive : elle ignore les missions scientifiques spécifiques qui sont assumées aujourd'hui et qui devront continuer à être assumées par les Bibliothèques de l'ULg et par son personnel. Une réflexion pertinente en la matière ne peut donc pas être limitée à celle qui concerne une CARE.

Les Bibliothèques de l'ULg sont garantes d'un patrimoine exceptionnel de l'ULg. Mais on ne peut certainement pas limiter ses collections à un héritage, aussi précieux soit-il, du passé de l'université. Les ressources de nos bibliothèques sont, dans la diversité de leurs formes, sur support papier ou support numérique, les outils indispensables d'une recherche de pointe. Ces ressources demandent des moyens (humains et techniques) d'acquisition, de catalogage, de conservation et de mise à disposition de haut niveau dans un contexte où ces ressources, notamment électroniques, sont marquées par une grande fragilité, qu'il s'agisse du maintien de l'accès ou de la conservation des données. La qualité actuelle des services rendus par les Bibliothèques masque très souvent les compétences requises pour accomplir ces tâches et permettre à l'ensemble de la communauté universitaire (et au-delà) de bénéficier des données scientifiques pertinentes pour l'ensemble des unités de recherche de l'institution.

L'accès et la conservation des ressources documentaires à l'ULg ne se limitent pas à un ensemble d'opérations techniques dont la mise en œuvre relèverait du personnel administratif, technique ou ouvrier des bibliothèques. Ces missions ne peuvent être menées à bien que sous la responsabilité du personnel scientifique des Bibliothèques, c'est-à-dire de chercheurs qui continuent à avoir une activité scientifique reconnue par l'institution dans les missions qui leur sont attribuées, dans l'organisation quotidienne de leur travail, ainsi que dans les perspectives de carrière proposées.

En l'état, le Conseil du Corps Scientifique estime qu'il est indispensable que l'Université de Liège conserve un personnel scientifique dédié aux Bibliothèques. Il souhaite que le temps actuel de réflexion et de réforme des structures permette de faire le point sur les missions scientifiques des

bibliothèques et de son personnel scientifique. Ces missions, que nous objectivons dans le document joint à ce courrier, vont des missions scientifiques traditionnelles d'acquisition et de valorisation des fonds documentaires jusqu'à des missions nouvelles marquées par la situation éditoriale contemporaine : explosion des coûts des éditeurs dominants, apparition de nouveaux espaces documentaires, diversification des usages de ces ressources, etc. L'identification précise des missions scientifiques a dès lors un premier enjeu financier pour l'institution en termes de coûts d'acquisition, mais elle participe aussi d'un enjeu plus fondamental dans la mesure où la capacité de nos chercheurs comme de nos étudiants à utiliser les (nouvelles) ressources documentaires conditionne – et conditionnera toujours plus à l'avenir – la possibilité pour nos équipes de recherche de se positionner de façon concurrentielle dans l'espace contemporain de la recherche.

Ces enjeux scientifiques ne peuvent en aucune façon être réduits à la mise en place d'une cellule « bibliométrie » au sein des Bibliothèques de l'ULg. L'identification précise des missions scientifiques des Bibliothèques doit dès lors impérativement faire l'objet d'une réflexion stratégique approfondie au sein des Bibliothèques. Cette réflexion stratégique devra notamment évaluer l'opportunité de créer une unité de recherche spécifiquement consacrée aux enjeux de la condition documentaire aujourd'hui. Elle devra aussi préciser les moyens par lesquels l'Université continuera à l'avenir à soutenir des recherches individuelles et/ou collectives, au niveau doctoral comme au niveau postdoctoral, au sein de ses Bibliothèques.

Pour le Conseil du Corps Scientifique, cette réflexion stratégique est un préalable indispensable à l'évaluation de la situation professionnelle et statutaire des 22 membres du personnel scientifique (8 ETP permanents, 14 ETP temporaires) qui travaillent actuellement au sein des Bibliothèques de l'ULg. Une telle évaluation individuelle devra par ailleurs être articulée à une objectivation des perspectives de carrière du personnel actuel au sein des Bibliothèques et, plus largement, au sein de l'ULg.

2. Sur les structures des Bibliothèques de l'ULg et leur inscription dans les structures de l'ULg

Au-delà de la définition des attentes en termes de missions futures des Bibliothèques, la réforme actuelle de l'organisation de l'université doit assurer, d'une part, la continuité des services actuellement rendus par les bibliothèques et, d'autre part, permettre une articulation adéquate des bibliothèques avec les autres structures de l'université. Il apparaît en effet que les Bibliothèques souffrent d'une objectivation insuffisante des relations qu'elles entretiennent avec les départements d'enseignement et avec les unités de recherche de l'institution. Le Conseil du Corps Scientifique souhaite faire à cet égard une série de propositions concrètes.

2.1. Sur le fonctionnement interne des Bibliothèques

Le Conseil du Corps Scientifique souhaite attirer l'attention sur la composition du futur *Comité de Direction* de l'ULg Library. De l'expérience accumulée par le personnel scientifique des Bibliothèques, il apparaît que, pour être efficace et tenir compte de l'ensemble des besoins documentaires de l'institution, on ne peut limiter la composition de cet organe aux président et directeur du Réseau accompagnés des Directeurs des 3 Bibliothèques sectorielles. Cet organe est appelé à jouer un rôle déterminant dans la répartition des fonds documentaires de l'université. Il est donc indispensable que sa composition permette de travailler sur le fonds des dossiers de façon informée et contradictoire.

Une réflexion globale sur les Bibliothèques ne pouvant se contenter d'une réforme de ses organes de direction ou de décision budgétaire, le CCS souhaite également que l'université dote les Bibliothèques d'une assemblée générale qui permette de rassembler l'ensemble du personnel des Bibliothèques à intervalle régulier de façon à informer l'ensemble de l'équipe sur la situation, les missions et les ambitions des Bibliothèques au sein de l'ULg.

2.2. Sur l'articulation avec les autres structures de l'ULg

Le CCS souhaite que les Conseils sectoriels de gestion assurent l'articulation des bibliothèques avec les départements d'enseignement et unités de recherche. La proposition actuellement en discussion – qui envoie dans ces Conseils sectoriels de gestion des représentants des Conseils sectoriels de recherche ou d'enseignement – ne permet pas d'assurer de façon évidente les interactions et discussions indispensables « à la base » entre les enseignants et chercheurs de l'ULg et les ressources documentaires et personnels des bibliothèques.

Au-delà des relations entre structures, le CCS souhaite aussi que la discussion institutionnelle actuelle permette de renforcer les liens en matière d'enseignement entre les bibliothèques locales et les filières d'enseignement afin de compléter un déficit de formation dans nombre de secteurs. Une réflexion en ce sens devrait être prise en charge par les Conseils sectoriels à l'enseignement.